

Case postale 416

1964 Conthey

Tél. 027 345 40 30

E-mail: <mailto:fvpfl@agrivalais.ch>

Communiqué de Presse 4 Mai 2010 Fully

L'ADSA DEMANDE UNE ANALYSE COMPARATIVE

Plan d'aménagement 3^{ème} correction du Rhône

La conférence de Presse du Conseil d'Etat le 31 mars 2010 avait pour thème la réduction de l'emprise du Projet R3 sur les Terres agricoles.

Dans les colonnes de l'AGRI HEBDO figuraient les propos de Mr. Tony Arborino » Les préoccupations des agriculteurs sur l' emprise des terres ont été entendues » .

L'ADSA répond aujourd'hui en disant : **Entendues, mais pas écoutées.**

En effet, si les gouvernements Valaisans et Vaudois avaient une réelle préoccupation de la protection du patrimoine foncier, ils auraient admis la comparaison entre leur projet, et celui de l'ADSA qui vous est présenté aujourd'hui.

Nouvelle proposition du Conseil d' Etat

L'ADSA constate que :

R3 maintient le principe d'élargissement sacrifiant une surface du 870 ha, qui avoisine les 1'000 ha, si on intègre les canaux d'infiltrations indispensables ne figurant pas sur les plans de R3.

Le Valais (surface totale 522'000 ha) n'a que 7'350 ha de terres d'assolement : a peine le 50% de la moyenne des cantons Suisses.

Ce cadeau prétendument alloué à l'agriculture par le Conseil d'Etat est de l'ordre de quelques dizaines d'ha selon les affirmations de Mr. Jacques Melly sur Canal9.

Ces quelque hectares aujourd'hui cultivés avec une forte valeur ajoutée, au lieu d'être transformés en biotope comme prévu initialement, seront transformés en pâturages extensifs, à très faible rendement, pâturages dont le Valais est largement pourvu par ses alpages; les forêts en dévorent 500 ha par année !

C'est le seul changement annoncé sur l'emprise des terres agricoles que nous jugeons « d'INSIGNIFIANT ».

Projet ADSA

Variante approfondissement et élargissement modéré du lit mineur

Le projet présenté, approfondissement et élargissement modéré, répond aux mêmes critères que le projet officiel R3 de :

Sécurité	De capacité hydraulique	Durabilité	Et de robustesse ¹
----------	-------------------------	------------	-------------------------------

avec toutefois les caractéristiques suivantes:

3 X	plus rapide à sor	moins cher	moins de terres
-----	-------------------	------------	-----------------

	exécution		sacrifiées
--	-----------	--	------------

Le projet consiste à :

rester à l'intérieur des digues actuelles	approfondir de 1m le fond du lit mineur	élargir 10m le lit mineur	consolider les digues existantes
---	---	---------------------------	----------------------------------

Vous pouvez constater sur le panneau explicatif, et ensuite sur le terrain l'emprise du projet ADSA par comparaison à celui du projet officiel.

Mr. Marc Etter ingénieur, vous parlera en détail des éléments techniques de la variante ADSA.

Points forts du projet ADSA

Sécurité

Selon le professeur Minor de l'EPF de Zurich qui a été mandaté par le canton du Valais, tant la variante d'élargissement que la variante d'approfondissement atteignent le but de la protection contre les crues. (Prof. Mr. Minor, ETHZ, Februar 2009).

Les risques de modification de la nappe phréatique par l'approfondissement sont mineurs (Dr. Pascal Tissières, Bureau Tissières SA). Les hydrogéologues de R3 l'appliquent aussi sur 75 km (entre 50 cm et 2 m) combinés aux élargissements, (Exemple traversée de Sion) ce qui valide le principe dans toutes les zones.

Rapidité d'exécution des travaux

Le fait que l'approfondissement pourrait être effectué sur 10 ans alors que l'élargissement exigera 40 ans fait croître le risque de manière exponentielle.

Environnement :

Le projet de l'ADSA privilégie un environnement accessible à l'homme, plutôt qu'un espace naturel inaccessible.

La vision écologique de R3 est utopique selon Markus Fette de l'EAWAG, principalement pour des raisons de turbinages des eaux des barrages. (EAWAG new 55) ; 8 millions de m³ de terre sont à déplacer.

La destruction de l'agriculture de proximité favorise les transports, l'importation des fruits et légumes et par conséquent – la production de CO₂; l'écobilan est défavorable; La Suisse importe le 42 % de son alimentation.

Economique :

Le Coût du projet R3 est de 2,6 milliard CHF; le Coût du projet ADSA est de 800 millions CHF.

le Gain de 600 ha de terres d'affectation différentes pour les générations futures est plus qu'appréciable.

Un Chiffre d'affaire de plus de 30 mios de CHF sera maintenu chaque année pour l'agriculture.

Les Travaux de chantier, moins pharaoniques peuvent être effectués et réalisés par des entreprises locales valaisannes.

Conclusions :

Nous savons maintenant que la variante d'élargissement a été retenue pour des raisons écologiques uniquement.

En effet le Conseil fédéral l'a expliqué dans une réponse à une intervention parlementaire.

Nous nous trouvons devant un choix de société :

élargir au maximum pour des raisons écologiques

ou réfléchir à une solution intermédiaire sauvegardant les terres agricoles, en préservant des zones à bâtir et des zones d'utilité public.

En 1970 on disposait de 3'900 m² de terre pour nourrir un humain pendant 1 année.
En 2050 il n'y en aura plus que 1'800 m² !

L'ADSA constate que le projet initialement voté par le Grand Conseil en l'an 2000 et budgétisé à 800 millions de francs était un projet qui s'apparentait à la solution approfondissement ; il n'a pas été respecté, puisque l'enveloppe global avoisine, comme mentionné dans le rapport de synthèse, les 2.6 milliards de francs en adoptant la solution élargissement.

Pour imposer l'élargissement, les responsables de R3 ont fait croire aux COREPIL, est à l'ensemble des responsables politiques, que l'élargissement précisément est indispensable à la sécurisation du Rhône et que, juridiquement, la loi nous y oblige. C'est de là qu'est née la formule sous forme de droit de veto : l'élargissement est non négociable.

Par ces procédés, les responsables du projet R3 se sont arrogés le pouvoir d'établir un cahier des charges à leur mesure, en excluant l'étude de toute autre solution crédible et leur comparaison, au mépris de la mission initiale reçue du Grand Conseil.

Requête

Nous demandons que cette analyse débouche sur une comparaison des 2 variantes, afin de disposer d'un concept réalisable dans des délais acceptables et à un coût raisonnable.

Zusammenfassung

Die ADSA verlangt eine sachliche Variantenanalyse ; dringend ist eine neue Prüfung der ökologischen Zielsetzungen

„ Das Projekt muss die natürlichen flusseigenen Charakteristiken berücksichtigen (Syntheserapport GP-R3)“. Dies ist mit den Umweltzielen einer Aufweitung nicht vollziehbar.

Ein gesunder ökologischer Menschenverstand will eine Lösung, welche weniger aufwendig im Verbrauch von fossiler Energie, sowohl bei der Konstruktion, aber auch im Unterhalt ist, welche weniger gierig an landwirtschaftlichen Flächen ist, um das Potential der Nahrungsmittelproduktion in der Rhone-Ebene aufrechtzuerhalten.

Le Comité

Pierre Haefliger Président,
Alphonse Jacquier secrétaire,
Jacques Dorsaz, Olivier
Schüpbach, Albert-Noël Pitteloud,
Arboriculteur, membre

Ingénieurs mandatés Pascal Tissières, Marc Etter
Invités Benno Huber, Maître Léo Farquet